Factures électroniques

Gérez facilement vos factures en provenance de la Régie foncière.

La Régie foncière se modernise et permet désormais à ses locataires de recevoir leurs factures par vois électronique. Les premières factures électroniques ont déjà été envoyées, début mars, aux locataires qui paient leur loyer par domiciliation.

Tous les autres locataires qui ont envoyé leur adresse e-mail recevront leurs factures électroniques à partir de juin 2017. Ils pourront alors consulter toutes les factures via une plate-forme entièrement sécurisée et effectuer leurs paiements via celle-ci.

Les locataires qui souhaitent faciliter la gestion de leurs appels de loyer mensuels et souhaitent recevoir leurs factures par voie électronique peuvent encore toujours envoyer leur adresse e-mail à delphine.coppe@brucity.be.

Tous les locataires qui, avant le 31 mai 2017 transmettent leur adresse e-mail en vue d'obtenir leurs factures par voie électronique recevront une réduction unique de 5 EUR sur leur facture suivante.

Pour toute question sur les factures électroniques, n'hésitez pas à consulter nos FAQ.